

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

JEUDI 17 MARS 2016

18 H 00

LE CHEYLARD

# SOMMAIRE

## 1. Eau / Assainissement

- A. Mise à jour du diagnostic de réseau d'assainissement et du schéma directeur d'assainissement sur la commune de St André en Vivarais : demande de subvention
- B. Schéma directeur et diagnostic AEP sur la commune de Chanéac : demande de subvention
- C. Extension du réseau d'assainissement pour raccordement de l'usine Teyssier et du quartier de Clavière sur la commune de St Agrève : demande de subvention
- D. Travaux de sécurisation et de renouvellement de conduite AEP entre les hameaux d'Echamps et de Chauvy sur la commune de Borée : demande de subvention
- E. Reprise des dossiers de subventions des communes

## 2. Voie CFD

- A. CFD St Martin de Valamas - St Agrève : lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre

## 3. Administration générale

- A. Autorisation de recours au service civique

---

**Date de la convocation : 10 mars 2016**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Philippe DESESTRES, Mme Monique PINET, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN.

Absents excusés représentés : M. Michel VILLEMAGNE pouvoir à M. Maurice WEISS, M. Frédéric PICARD pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL.

Absent excusé : M. Jean-Marie FOUTRY.

**Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance** : M. Raymond FAYARD

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du Pôle Économie
- Christian FEROUSSIER, Directeur des Pôles Culture et Tourisme
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter l'ordre du jour de ce Bureau.

## **1. Eau / Assainissement**

M. le Président demande à Mme Carine Faure de présenter les délibérations.

Mme Faure rappelle, qu'à la suite de la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur la totalité de son territoire, les dossiers de subvention auparavant suivis par les communes sont repris par Val'Eyrieux.

Il convient donc de prendre des délibérations pour régulariser la situation auprès des financeurs.

### **A. Mise à jour du diagnostic de réseau d'assainissement et du schéma directeur d'assainissement sur la commune de St André en Vivarais : demande de subvention**

Le projet de mise à jour du diagnostic de réseau et du schéma directeur d'assainissement initié par la Commune de St André en Vivarais est repris par la Communauté de communes.

Le coût de l'opération est estimé globalement à 15 885 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.**

### **B. Schéma directeur et diagnostic AEP sur la commune de Chanéac : demande de subvention**

Le projet d'étude de schéma directeur AEP initié par la Commune de Chanéac est repris en totalité par la Communauté de communes.

Le coût de l'opération est estimé à environ 21 360 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.**

### **C. Extension du réseau d'assainissement pour raccordement de l'usine Teyssier et du quartier de Clavière sur la commune de St Agrève : demande de subvention**

Le projet d'extension du réseau d'assainissement pour le raccordement de l'usine Teyssier et du quartier de Clavière, sur la Commune de St Agrève, est repris en totalité par la Communauté de communes.

Le coût de l'opération est estimé à environ 140 000 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.**

## **D. Travaux de sécurisation et de renouvellement de conduite AEP entre les hameaux d'Echamps et de Chauvy sur la commune de Borée : demande de subvention**

Mme Faure informe le Bureau que la Commune de Borée a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour le projet de travaux de sécurisation et de renouvellement de conduite d'eau potable entre les hameaux d'Echamps et de Chauvy, travaux permettant également d'interconnecter ce réseau avec la Commune de Chanéac et ainsi desservir le hameau du Serre, connaissant aujourd'hui de graves insuffisances en alimentation.

La compétence Eau relevant désormais de la Communauté de communes, les services de l'Etat ont refusé ce dépôt de la Commune de Borée et renvoyé le dossier à Val'Eyrieux pour un nouveau dépôt au plus tôt.

Le coût de l'opération est estimé à environ 88 000 € ht.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs.**

## **E. Reprise des dossiers de subventions des communes**

Carine Faure précise qu'il convient de récapituler les dossiers de subvention eau et assainissement repris par Val'Eyrieux.

Le tableau joint en Annexe 1 sera transmis aux financeurs pour régularisation (Etat, Département, Agence de l'Eau...).

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau récapitulatif joint en Annexe 1 ; charge le président d'en informer les financeurs.**

## **2. Voie CFD**

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de la Voirie.

### **A. CFD St Martin de Valamas - St Agrève : lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre**

M. Fayard expose au Bureau le projet de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre de la valorisation touristique de l'ancienne Voie CFD St Martin de Valamas - St Agrève.

Il précise que, comme le marché de travaux, le marché de maîtrise d'œuvre est décomposé en deux tranches :

- Tranche ferme : MO pour les travaux de St Martin de Valamas à Intres
- Tranche conditionnelle : MO pour les travaux d'Intres à St Agrève

M. Fayard ajoute que la remise des plis est prévue pour le lundi 4 avril.

Il propose au Bureau d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre de la valorisation touristique de l'ancienne Voie CFD St Martin de Valamas - St Agrève ; autorise le lancement du marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence.**

### 3. Administration générale

M. le Président laisse la parole à Mme Monique Pinet, Vice-présidente en charge de la compétence.

#### A. Autorisation de recours au service civique

Mme Pinet indique au Bureau qu'il convient de demander l'autorisation à l'Etat de pouvoir accueillir des personnes en service civique au sein de la Communauté de communes.

Elle explique que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 euros par mois\*.

*\* Montant prévu par l'article R121-5 du code du service national (7.43% de l'indice brut 244).*

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 ; d'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP); d'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ; d'autoriser le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 106,31 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.**

Fin de la séance à 18h40

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard



Annexe 1

DOSSIERS DE SUBVENTION EAU

LOCALISATION	OBJET TRAVAUX	MONTANT AVP/dossier
<b>ALBON D'ARDECHE</b>	Procédure mise en conformité des captages La Coste, La Neuve, Le Soubeyranne, Le Fay	40 000,00 €
<b>ARCENS</b>	Procédures sources Lanteyron, gerland réunies et puits de l'Eysse	48 300,00 €
	Travaux protection captage Gerland réunies	250 200,00 €
	Travaux protection captage Puits de l'Eysse	37 000,00 €
	Travaux protection captage Lanteyron	91 000,00 €
<b>BOREE</b>	Etude schéma directeur - 1 <sup>o</sup> phase Etude	40 000,00 €
	Interconnexion Hameau du Bois et Village	20 500,00 €
<b>CHANEAC</b>	Travaux de protection de 3 captages (1 <sup>ère</sup> partie) Treynas	31 053,00 €
	procédure protection captage de Graillouse	12 000,00 €
	SDAEP et Diagnostic	60 000,00 €
	Interconnexion Borée	87 000,00 €
<b>DEVESSET</b>	procédure captage Espeyte	12 000,00 €
<b>INTRES</b>	procédure protection captage la Mole	12 000,00 €
	Interconnexion Intres / St Agrève (Hameau de Chavagnac)	100 000,00 €
<b>ISSAMOULENC</b>	Procédures de mise en conformité des captages du hameau de Séret, la Rouvière, Mère Fontaine, Auche bas, Auche Haut	60 000,00 €
	Procédure protection Hameau de la Batie	12 000,00 €
	Travaux protection captage d'Abeillouze	65 000,00 €
	Travaux protection captages de Cevalas Haut et Bas	83 000,00 €
	Travaux protection captage de Proux	57 000,00 €
	Travaux protection captage du Cros + construction réservoir (dt 55000€)	120 000,00 €
	Travaux protection captage de Signolles	55 000,00 €
<b>MARS</b>	Extension Hameau du Bouchet	100 000,00 €
<b>ST AGREVE</b>	Procédure de protection captage des sauvants	10 000,00 €
	Travaux protection captage des Sauvants	40 000,00 €
	Reprise étanchéité des bâches stations Chalaye et Eyrieux	180 000,00 €
	Installation d'un équipement de reminéralisation au captage de Sauvants	130 000,00 €
<b>ST CLEMENT</b>	SDAEP et Diagnostic	30 000,00 €
	Procédure protection captage de Vahylles	12 000,00 €

<b>ST JEAN ROURE</b>	Desserte du hameau de Mallevall (2km réseau fort dénivelé)	150 000,00 €
<b>ST JEURE D'ANDAURE</b>	Extension secteurs de Bellevue, Petignon, Pauliac	115 000,00 €
<b>ST JULIEN BOUTIERES</b>	Travaux de protection captages de Rimande, Tabuant, Hubac - 1ere tranche	50 000,00 €
	Travaux protection captage de Rimande	40 000,00 €
	Traitement bactériologique captages de Rimande, Tabuant, Hubac	45 000,00 €
<b>ST MARTIAL</b>	SDAEP et Diagnostic	31 750,00 €
<b>ST MARTIN DE VALAMAS</b>	Travaux protection captage de Malrhincet	80 000,00 €
	Travaux protection captages de Font Lachenal	69 600,00 €
	SDAEP et Diagnostic	40 000,00 €
<b>ST PIERREVILLE</b>	Réservoir principal du bourg: Reprise étanchéité intérieur et pose d'une résine 300 m2	32 400,00 €

**DOSSIERS DE SUBVENTION ASSAINISSEMENT**

<b>LOCALISATION</b>	<b>OBJET TRAVAUX</b>	<b>MONTANT AVP/dossier</b>
<b>BOREE</b>	SGA et diagnostic	40 000 €
<b>INTRES</b>	Assainissement quartier LADREYT	53 000 €
<b>ROCHEPAULE</b>	Extension du réseau de collecte - Route du Louveton. (120 ml)	30 000 €
	Extension réseau asst au lieu-dit Larziale	30 000 €
	Extension réseau asst Gailhac - tranche 2	44 600 €
<b>ST AGREVE</b>	Amélioration de la STEP par la mise en place d'un dispositif tampon avant rejet au réseau hydrographique	33 000 €
	Local de stockage des boues STEP du chef lieu St Agreve	357 000 €
	Mise en séparatif place verdun et voie communal (600 ml)	100 000 €
<b>SAINT MARTIN DE VALAMAS</b>	3ème tranche - Phase 1 - Transfert quartier Valamas	118 500 €
	3ème tranche - Phase 2 - Transfert quartier Valamas	49 500 €
	Création réseau Qtier Albagnas, la Jallat, la Pize	486 220 €
	Asst Valamas 2° tranche - collecte	278 920 €
	Asst Valamas 2° tranche - transfert	32 180 €
	Diagnostic du réseau d'eaux usées	30 000 €
<b>ST PIERREVILLE</b>	Diagnostic du réseau assainissement (eaux parasites) et schéma directeur	25 000 €